



Règlement



“ Ce règlement a été conçu, avant tout, pour assurer un environnement sain et la sécurité de vos enfants. La Direction de LA BAIE DES PIRATES se réserve le droit d'exclure toute personne ne le respectant pas. ”

CONDITIONS D'ACCÈS

Toute personne désirant entrer dans le parc doit s'acquitter de son droit d'entrée. Celui-ci lui permet d'accéder à l'ensemble des structures de jeux de façon illimitée le jour de sa visite.

Toute sortie est définitive.

Seuls les enfants accompagnés d'un adulte majeur pourront être admis dans le parc. **Chaque enfant est placé sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne.** Aucun adulte seul ne sera autorisé à pénétrer dans le parc.

Pour des raisons d'hygiène, l'accès au parc ne peut se faire qu'en chaussettes. Des sacs réutilisables sont en vente au point d'accueil pour ranger les chaussures du groupe. Des chaussettes sont également en vente à l'accueil.

Les boissons et aliments extérieurs au parc sont strictement interdits. Un espace snack est mis à votre disposition à l'intérieur du parc. Seuls les aliments pour bébés sont peut-être autorisés à provenir de l'extérieur.

Il est interdit de fumer.

Les animaux sont interdits.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Les parents peuvent accompagner les plus petits au sein du baby park. Nous rappelons que les chaussettes sont obligatoires partout dans le parc.

Les boissons et aliments ne sont pas autorisés à l'intérieur des structures de jeux. Tout objet présentant un risque de blessure (lunettes, bijoux, ceinture, écharpe, foulard, pinces à cheveux...) sont également interdits dans les structures.

Toute dégradation des jeux ou structures sera sous l'entière responsabilité de l'adulte accompagnant et pourra amener à des poursuites.

Pour des raisons évidentes de sécurité, il est strictement interdit de grimper sur les filets extérieurs des structures, de remonter les toboggans, de les descendre la tête la première ou de sortir les jeux mobiles de leur espace.

LA BAIE DES PIRATES décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration des objets laissés dans l'ensemble de l'établissement.

Lors d'un anniversaire, la présence d'un adulte est obligatoire en permanence. LA BAIE DES PIRATES rappelle que l'ensemble des enfants invités pour l'anniversaire est sous la responsabilité de l'adulte responsable.

LES STRUCTURES

Nous rappelons que les enfants sont sous la responsabilité des adultes accompagnants.

En l'absence d'une surveillance appropriée, LA BAIE DES PIRATES décline toute responsabilité en cas d'accident ou de dommage.

L'adulte est chargé d'informer l'enfant des diverses consignes et de les faire respecter.

Les structures de jeux sont exclusivement réservées aux enfants de 0 à 12 ans. L'âge, les consignes et la capacité de chaque jeu ou structure doivent être respectés.

Dans le cas où un enfant se trouverait en difficulté à l'intérieur d'une structure, l'accompagnateur responsable devra prévenir l'équipe de LA BAIE DES PIRATES pour intervention.



Toute l'équipe de LA BAIE DES PIRATES vous remercie de votre attention responsable et vous souhaite un excellent moment au sein de notre parc.